

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 110

présenté par
M. Bompard

à l'amendement n° 48 de M. Saulignac

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 3 500 » ;

le nombre :

« 870 731 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La ville de Marseille est parmi les six plus grandes villes de France celle qui concentre la plus grande pauvreté. Le 3^e arrondissement de Marseille est l'arrondissement le plus pauvre de France avec un taux de pauvreté de 53,4%. Le taux de pauvreté est de 41% dans le 1^{er} arrondissement, et de 40% dans le 2^e. L'urgence pour Marseille c'est de sortir ses habitants de la pauvreté ; aucunement d'afficher aux frontons de ses mairies un drapeau associé au mépris du choix du peuple français de refuser le traité constitutionnel européen, rejeté à 61,17% à Marseille.